

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Ki Tétsé 5786, 9 Elloul 5786

La Parasha que nous lisons cette semaine nous présente le nombre de Mitsvoth le plus élevé de toute la Torah. Après avoir abordé des thèmes fondamentaux liés à la collectivité du peuple d'Israël, nous avons ici des lois qui permettent à chaque individu de maintenir un comportement moral idéal.



C'est dans ce cadre que la Torah nous enseigne : « Tu n'escroqueras pas un salarié pauvre ou indigent parmi tes frères ou un prosélyte qui est dans ton pays. Le jour même tu lui donneras son salaire avant le coucher du soleil » (Dévarim 24 ; verset 14)

Le sens littéral de ce verset a été longuement détaillé par nos commentateurs. La Torah exige à l'homme d'avoir une honnêteté exemplaire. Puisque nos traits de caractères se définissent particulièrement bien à travers notre activité professionnelle, nous devons tendre vers la plus grande transparence. De nombreuses Halakhoth sont déduites de ce verset.

Certains de nos commentateurs cherchent à interpréter ce texte de manière allégorique en nous invitant à grandir spirituellement. Nous avons au plus profond de nous-mêmes un employé fidèle qui travaille jour après jour. Il s'agit de notre Néshama. Elle nous sert avec dévouement et nous permet de vivre à chaque instant. Nous avons un salaire à lui verser et des obligations vis-à-vis d'elle. Nous devons l'alimenter à travers les différentes Mitsvoth que nous réalisons quotidiennement. Tout comme un employé journalier qui élève ses yeux vers son employeur en espérant recevoir son dû, notre âme nous implore de lui verser son salaire.

Ceci nécessite une conscience aiguë de notre part et du rôle essentiel que joue notre Néshama dans notre existence. Nous ne devons pas retarder son alimentation en repoussant la réalisation des Mitsvoth.

Même si la procrastination peut définir la nonchalance de notre société, notre lien avec la Torah doit être différent. Nous devons éviter de sans cesse repousser au lendemain notre bonne volonté. Dans le service divin, si nous avons l'intention d'entamer un processus de Téshouva, il n'est pas conseillé de le repousser à plus tard. Les arguments tels que : « je commencerai à partir de la semaine prochaine », ou « j'attends Rosh Hashana pour commencer à respecter le shabbat » ne sont que des ruses de notre Yetser Hara' qui tente de nous maintenir dans notre passivité et dans notre comportement antérieur.